

Compte rendu de séance

Séance du 26 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 26 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur LOCHON Martial, Maire

Présents : M. LOCHON Martial, Maire, Mmes : AUGROS Marie-Claude, CORDONNIER Virginie, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, ZDEBSKI Patricia, MM : BENOIST Laurent, GOIRAND Jean-Luc, HENRIETTE Rodolphe, LAGOUTTE Christian, MAILLOT Yoland, MASSOT Eric, SABATHIER Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHAUVEAU Estelle à Mme ZDEBSKI Patricia, MM : AUTIN Jean Michel à M. GOIRAND Jean-Luc, DESVEAUX Luc à M. LOCHON Martial

A été nommé(e) secrétaire : Mme CORDONNIER Virginie

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2017 est approuvé. Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur Lochon rajoute différents points : - demande de subvention DETR, CAF et fonds de concours auprès de la Com/COM
- ouverture d'un poste de bibliothécaire pour 12h/semaine,

Puis il est passé à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

I. Point travaux :

- avenants médiathèque
- avenants station d'épuration
- lotissement

II. Jeux d'enfants

III. Procédure cimetière

IV. Vote des représentants de l'association foncière

V. Réflexion sur l'éolien

VI. FPIC

VII. Mission Avenir Jeunes

VIII. Régularisation temps de travail

IX. Vente parquet

X. Point COM/COM

XI. Questions diverses

XII. Tour de table

I. **Point travaux :**

- avenants médiathèque :

Monsieur Lochon donne l'état d'avancement des travaux de la médiathèque qui se déroule dans le planning annoncé.

Il informe également que 3 avenants ont été signés

- avenant pour remplacement des pannes et chevrons pour 4 484.06 € HT
- avenant pour remplacement du plancher pour bénéficier d'une zone de stockage pour 3 663.84 € HT
- avenant pour la suppression d'un plafond coupe-feu 1h au Rez-de-chaussée. Pour une moins-value de 2 084 € HT.

Monsieur Le Maire rappelle les différentes subventions reçues et demandées dans le cadre de l'opération réhabilitation d'un bâtiment communal en médiathèque.

Monsieur LOCHON informe qu'il y a une possibilité de demander une aide auprès de la Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche" car il ne sera pas possible d'avoir les 30% prévus initialement auprès de la Région. Seul 57 000 € seront sollicités sur ce contrat pour privilégier des crédits vers la fibre optique. La Communauté de Communes s'est engagée à apporter le complément sous forme de fonds de concours.

Les Conseillers Municipaux chargent à l'unanimité le Maire de solliciter auprès de la Communauté de Communes «Entre Beauce et Perche» une aide financière maximale de 92 759 € dans le cadre du fonds de concours.

Afin que la médiathèque puisse être gérée au mieux, Monsieur LOCHON demande aux membres du Conseil Municipal l'ouverture d'un poste d'un agent à hauteur de 12h/semaine. Un accord à l'unanimité lui a donné.

- avenants station d'épuration :

Monsieur LOCHON annonce que les travaux de la station d'épuration ont commencé, à ce jour c'est la phase maçonnerie qui est en cours.

- Du fait du creusement des futures lagunes, un trop plein de terre est à évacuer. L'entreprise s'est engagée avec le chantier de la future déviation d'Illiers-Combray. Il se peut qu'une contribution soit demandée à la Commune pour le transport.

- De plus, la nécessité de revoir la puissance électrique afin de faire fonctionner la future station aura également un coût (en cours d'étude) avec la pose d'un nouveau compteur.

- Monsieur LOCHON informe également les membres du Conseil, qu'il faudra prendre en compte l'évacuation des boues de l'ancienne station d'épuration.

= lotissement :

Monsieur le Maire annonce que les travaux du lotissement viennent de débiter, et que le maître d'œuvre (Géo-Infra) retenu par Nexity est le même que pour la 1^{ère} tranche et pour les voiries (Eurovia) également. De plus, il informe que le premier permis de construire vient d'être déposé en Mairie. Les travaux du cheminement piéton sont bien avancés et le projet du City Stade est également en cours avec l'étude d'une installation d'une piste athlétique autour.

= Rue d'Hauville :

A ce jour, les travaux sont en attente, car nous n'avons pas la réponse de Synelva pour l'enfouissement des réseaux. Une réponse est attendue au cours du mois de Juillet.

De nombreux nids de poule ont été bouchés par les agents, et Monsieur LOCHON rappelle qu'ils sont toujours deux agents suite à l'accident de service de l'un d'eux survenu en janvier. Un renfort a été recruté pour une période de deux mois.

II. Jeux d'enfants

Monsieur LOCHON Martial, Maire, souhaite que les membres du Conseil valident l'acquisition des jeux d'enfants :

Deux entreprises ont été sollicitées et ont répondu

- HUSSON
- PROLUDIC

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne l'autorisation d'effectuer l'acquisition des jeux d'enfants pour la somme de 20 206 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a retenu l'entreprise HUSSON.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2017,

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût de l'acquisition HT	20 206 €
TVA	4 041 €
Coût TTC	24 247 €

Subvention

DETR 2017	6 062 €
Récupération TVA	3 132 €
Total des aides	9 194 €

Charge Commune 15 053 €

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière auprès de la CAF.

III. Procédure cimetière

Monsieur LOCHON Martial, Maire, expose la nécessité de relever les sépultures dans le cimetière.

Quatre entreprises ont répondu

- PERCHE
 - DENEQUE
 - VAUX
 - COCHERY

Monsieur le Maire présente le tableau de l'analyse des offres fait par la commission. Il en ressort que l'entreprise Perche réponds à tous les critères.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a retenu l'entreprise PERCHE et donne l'autorisation de lancer la procédure pour relever les sépultures pour la somme de 50 000 € HT.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2017,

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût de l'acquisition HT	50 000 €
TVA	10 000 €
Coût TTC	60 000 €

Subvention

DETR 2017	15 000 €
Récupération TVA	7 750 €
Total des aides	22 750 €
Charge Commune	37 250 €

IV. Vote des représentants de l'association foncière

Monsieur LOCHON informe que dans le cadre de la création d'une Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier chargée de la gestion financière des opérations, et selon l'article R133-3 du Code Rural qui fixe la composition du bureau, le Conseil Municipal doit désigner six propriétaires représentants autant que possible les intérêts en cause dans le périmètre.

Les membres du Conseil Municipal désignent à la majorité les personnes suivantes :

- Benoist Laurent
- Desveaux Luc
- Levier Edouard
- Desvaux Jean-Luc
- Sergent Didier
- Allard Dominique

Monsieur le Maire rappelle les différentes phases du remembrement et rapporte les informations au sujet de la suppression de la route de Pommeray. Le Conseil Départemental a voté le maintien de cette route, en revanche, elle sera classée en C5 (cela correspond aux petites routes qui ne sont utilisées que par des engins agricoles et qui ne desservent pas d'habitations. Elles resteront départementales sans entretien.

V. Réflexion sur l'éolien

Une nouvelle réflexion est demandée au Conseil Municipal après plusieurs avis émis déjà par le passé. Quel est l'intérêt sachant que le Préfet de Région a seul la compétence en la matière.

Le Conseil Municipal à la majorité est pour une ressource éolienne mais faite de façon raisonnée et contrôlée. Les membres du Conseil sont contre un programme éolien anarchique.

VI. FPIC

Monsieur LOCHON informe que la Commune de Bailleau le Pin va recevoir un Fonds National de péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) comme l'année 2016 et recevra la somme de 31 031€.

VII. Mission Avenir Jeunes

Monsieur LOCHON laisse la parole à Madame MURY.

Madame MURY rappelle que la Mission Avenir Jeune est la prise en charge de nos jeunes en échec scolaire et cela leur permet d'obtenir un accès à l'emploi et d'avoir toutes les aides dans leurs futures démarches.

Lorsqu'il y a eu la fusion entre les deux Communautés de Communes, Madame MURY n'a reçu aucun mandat pour siéger aux conseils de la Mission avenir Jeune car la Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche" n'a pas retenue à ce jour cette compétence.

Afin qu'un suivi et une permanence puisse se poursuivre sa mission auprès des jeunes de Bailleau, il est nécessaire que la Commune de Bailleau le Pin adhère et le coût de cette adhésion est de 0.90€/habitant. Les membres du Conseil Municipal votent à la majorité l'adhésion à la Mission avenir Jeune.

VIII. Régularisation temps de travail

Suite au départ de Madame RENVOIZE, Madame Fassot Isabelle avait été recrutée au poste de secrétaire de Mairie en tant que Rédacteur au 33/35ème depuis le 28 Juillet 2015.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la régularisation de ce temps de travail.

Monsieur LOCHON annonce le départ de la collectivité de Madame Fassot Isabelle vers une autre collectivité hors du Département.

Le recrutement est lancé sur ce poste à raison de 33h/semaine.

IX. Vente parquet

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à vendre le parquet d'occasion d'une valeur de 400.00 € et remercie Monsieur DESVEAUX pour son implication.

X. Point COM/COM

Les informations sur la Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche ont été transmises tout au long de la séance du Conseil Municipal de ce jour.

XI. Questions diverses

Monsieur LOCHON informe que nous avons eu un contrôle inopiné de la part de la Trésorière Principale sur la tenue des régies et celles-ci ont reçues un rapport favorable.

Concernant les Régies, Monsieur LOCHON informe que la Régie Pêche est désormais clôturée car inusitée depuis plusieurs années.

Monsieur LOCHON informe qu'une campagne de recensement va être mise en place dès l'année 2018, nous sommes en attente de connaître le nombre d'agent recenseur du fait que beaucoup de formulaires pourront être remplis via internet.

Monsieur LOCHON annonce qu'une inauguration du parc Herblot aura lieu le 14 Juillet en présence de certains membres de la famille.

XII. Tour de table

Monsieur LAGOUTTE rapporte qu'en distribuant le Quisétout, la rue des chapitres était en mauvaise état, du fait des racines des arbres et du fait que les herbes commencent à prendre possession de la rue.

Afin de traiter les herbes, cela devient compliqué du fait de la non-utilisation des produits phytosanitaires ("zéro-phyto").

Monsieur SABATHIER demande si nous avons des panneaux de vigilance citoyen et Monsieur le Maire répond par l'affirmative, les agents les poserons aux différentes entrées du bourg.

Monsieur MASSOT annonce une commission des Associations le vendredi 30 Juin.

Séance levée à: 23:45